

# TRAIL DES DUCS VII B (TDDVIIBIS)

VALENTIGNEY – DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021

## Règlement Epreuve

Le présent règlement est rédigé en conformité avec la réglementation fédérale FFA applicable aux courses dites « hors stade »

## I. Organisation

L'association Pays de Montbéliard Triathlon (N° SIRET : 515 132 280 00014), domiciliée 19 Boulevard du 21<sup>ème</sup> bataillon des chasseurs à pied 25200 MONTBELIARD, organise le 21 Novembre 2021 la 7<sup>ème</sup> édition du Trail Des Ducs.

## II. Communication officielle

Les sites officiels utilisés par l'organisation pour communiquer sur l'évènement :

[www.montbeliard-trail-des-ducs.fr](http://www.montbeliard-trail-des-ducs.fr)

Facebook : Team PMT

## III. Définitions des épreuves (selon la réglementation FFA)

Courses en nature dit trail : manifestations pédestres se déroulant principalement en dehors des routes (maximum 30% de la distance sur route goudronnée) sans utilisation de matériel alpin, ni de technique alpine, sur itinéraire matérialisé (excluant l'utilisation de la boussole). On distingue :

- Les « Trails découverte » : distance inférieure à 21 Km
- Les « Trails cours » : distance supérieure ou égale à 21 km et inférieure à 42 km.

Marche Nordique : manifestations pédestres à style codifié et utilisation de bâtons pouvant se dérouler sur route bitumée et terrain naturel. **L'utilisation de deux bâtons spécifiques « marche nordique » est donc obligatoire.**

## IV. Les épreuves :

Trois courses chronométrées sont proposées le dimanche 21 Novembre 2021:

- Miseenjambus, 9.5 bornus, 170 m D+, course individuelle
- Pointdecotus, 17 bornus, 370 m D+, course individuelle
- Jaimalauxjambus, 28.5 bornus, 840 m D+, course individuelle

## V. Lieux de départ et d'arrivée :

Les départs et les arrivées se déroulent au niveau de l'Esplanade Vurpillot, Stade des Longines, rue Villedieu, 25700 VALENTIGNEY

## VI. Conditions d'admission :

### 1 - Catégories d'âge

Les catégories d'âge se basent sur l'année civile qui débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1<sup>er</sup> Novembre de la saison administrative en cours (règlement Fédération Française d'Athlétisme).

Par conséquent, le Trail Des Ducs VII est ouvert à tout public homme ou femme, aux conditions d'âges suivantes :

Année de naissance	Catégories	Miseenjambus	Pointdecotus	Jaimalauxjambus
		9 bornus, 200 m D+	17 bornus, 400 m D+	27 bornus, 800 m D+
2007 et +	U7 à U16 - Minimes et +	NON	NON	NON
2005 - 2006	U18 - Cadets	OUI	NON	NON
2003 - 2004	U20 - Junior	OUI	NON	NON
2000 - 2002	U23 - Espoir	OUI	OUI	OUI
1986 - 1999	Senior	OUI	OUI	OUI
... - 1985	Master	OUI	OUI	OUI

## 2 – Certificat Médical

Toute participation à l'une des courses du Trail Des Ducs VII est soumise à la PRESENTATION OBLIGATOIRE par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

## VII. Inscriptions :

Les inscriptions par course seront closes du moment où le quota présenté ci-dessous sera atteint :

Miseenjambus	Pointdecotus	Jaimalauxjambus
9.5 bornus	17 bornus	28.5 bornus
400	400	200

Pour s'inscrire, voir rubrique inscription sur notre site internet ou sur : [https://www.njuko.net/montbeliard-trail-des-ducs-2021/select\\_competition](https://www.njuko.net/montbeliard-trail-des-ducs-2021/select_competition)

Date limite des inscriptions par Internet : **Jeudi 18 Novembre 2018 à 23h59.**

Possibilité de vérifier votre inscription sur : <https://www.njuko.net/montbeliard-trail-des-ducs-2021/registrations-list>

## VIII. Tarifs :

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage par puce électronique, le lot souvenir du Trail Des Ducs, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée, la présence de médecins et de secouristes.

	<b>PREVENTES pour les personnes ayant fait don l'année dernière de leur inscription suite à l'annulation de l'évènement</b> <b>Du 10/10 au 13/10</b>	<b>TRANCHE 1</b> <b>Du 14/10 au 14/11 23h59</b>	<b>TRANCHE 2</b> <b>Du 15/11 au 18/11 23h59</b> <b>SUR PLACE (sous réserve des conditions sanitaires)</b>
<b>Miseenjambus</b> <b>9.5 bornus</b>	5 €	10 €	15 €
<b>Pointdecotus</b> <b>17 bornus</b>	10 €	15 €	20 €
<b>Jaimalauxjambus</b> <b>28.5 bornus</b>	17 €	22 €	27 €

**Attention** : il faut ajouter, à ces prix, les frais d'inscription directement prélevés par le chronométrateur.

## IX. Retrait des dossards :

**Aucun document papier ne sera accepté sur place (les certificats médicaux sont traités en amont de l'évènement)**

Le retrait des dossards se déroulera :

- Vendredi 19 Novembre à partir de 17h00 chez Territoire Sport, Belfort
- Samedi 20 Novembre de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 chez Territoire Sport, Belfort
- Dimanche 21 Novembre dès 7h45 au stade des longines, 25700 VALENTIGNEY

Chaque coureur se voit remettre un sac coureur comprenant le dossard, le numéro de téléphone du PC secours de l'organisation et la puce pour le chronométrage électronique (sauf marche nordique): **la bonne tenue de la puce est sous la responsabilité du coureur, celle-ci est récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée franchie.**

Toute perte de puce est facturée 10 euros par le chronométrateur.

# X. Horaires :

Dimanche 21 Novembre :

**Pour la J'aimalauxjambus – 28.5 bornus :**

- arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 7h45
- Briefing de course / Echauffement : 8h50
- Départs coureurs: 9h00

**Pour le Pointdecotus – 17 bornus :**

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 8h15
- Briefing de course / Echauffement : 9h35
- Départs coureurs: 9h45

**Pour le Miseenjambus – 9.5 bornus :**

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 9h00
- Briefing de course / Echauffement : 10h05
- Départs coureurs: 10h15

10h45/11h00 : Premières arrivées

11h30/11h45 : Podium en fonction des arrivées

13h00 : Dernières arrivées sur le 9.5 km

14h00 : Dernières arrivées sur le 17 km

14h30 : Dernières arrivées sur le 28.5 km

# XI. Ravitaillements :

Ce trail est organisé en autosuffisance quasi complète.

Il y aura toutefois :

- Deux ravitaillements liquide/solide sur le 28.5 bornus au point km 9.5 et km 19
- Un ravitaillement liquide/solide sur le 17 bornus au point km 9.5
- Un ravitaillement liquide sur le 9.5 bornus au point km 4.5

Un ravitaillement liquide/solide à l'arrivée sera également assuré.

# XII. Matériel obligatoire et recommandé :

## Matériel obligatoire :

- Réserve d'eau : 1L minimum obligatoire pour le 28.5 km, 500 ml minimum obligatoire pour le 17 km et le 9.5 km
- Un gobelet (**pas de gobelets à disposition sur les ravitaillements du parcours**)
- Une réserve alimentaire suffisante en fonction de la distance

Des contrôles pourront être effectués le long de la course. En cas de non-respect du règlement, une pénalité de 30 min sera appliquée.

## Matériel recommandé :

- Téléphone portable
- Couverture de survie
- Sifflet
- Un coupe-vent ou veste imperméable, gants, tenue adaptée en fonction de la météo

**L'accompagnement par un chien ou une personne à pied ou à vélo ne sont pas autorisés.**

# XIII. Abandons, éliminations :

Le Trail Des Ducs, notamment pour le 28.5 et 17 km, s'adresse à des coureurs ayant un minimum d'entraînement. Le 9.5 km se veut être un trail découverte, ouvert et accessible à tous.

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un bénévole qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (non respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, non respect du milieu naturel, ...).

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

## XIV. Classements et récompenses :

Pour être classé, un coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec son dossard, la puce électronique, avoir été contrôlé aux différents pointages intermédiaires et respecter l'ensemble de la réglementation.

Les récompenses sont les suivantes :

- Lot souvenir
- Dotation en lots pour les récompensé(e)s. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.
- Cérémonie des podiums à l'arrivée dès le franchissement de la ligne

### Récompensé(e)s :

- **3 premières femmes et trois premiers hommes au scratch**
- **1<sup>er</sup> de catégorie : Junior/Cadet, Espoir/Sénior, Master**  
**Pas de cumul possible !**

## XV. Réclamation et jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

## XVI. Charte du Trail Des Ducs

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur si ce dernier ne respecte pas une des règles suivantes :

- Gestion des déchets des coureurs :

Les déchets (emballages alimentaires, etc.) doivent être conservés par les coureurs ou NÉCESSAIREMENT déposés à l'endroit des points de ravitaillements mis en place par l'organisation.

- Comportement des coureurs:

En toutes circonstances, le comportement de chaque coureur doit rester exemplaire : respect, courtoisie, calme et non-violence à l'encontre des autres concurrents, de l'équipe d'organisation ou de toute personne du public.

- Traversées de routes :

Les coureurs sont tenus de ne pas s'écarter du tracé.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route (notamment lors des traversées de route).

**Les traversées de routes se font NÉCESSAIREMENT à l'endroit indiqué par les signaleurs dédiés à cette tâche et SEULEMENT S'ILS EN DONNENT LEURS ACCORDS.**

**Compte tenu du dispositif sécurité mis en place sur chaque passage et traversées de routes, les signaleurs peuvent demander aux coureurs de S'ARRÊTER POUR UNE QUELCONQUE RAISON.**

Par exemple, pour fluidifier la circulation automobile, les signaleurs ont toute initiative pour stopper les coureurs. Cet arrêt ne pourra en aucun cas justifier d'une quelconque réclamation auprès de l'organisation.

- Assistance :

Chaque coureur s'engage à venir en aide en cas de défaillance ou d'accident d'un tiers coureurs en contactant au plus vite le PC secours, dont le contact a été délivré dans le sac inscription coureur, et toute personne de l'organisation située au plus proche de l'incident.

## **XVII. Mesures Covid 19 :**

**Attention : Ces mesures sanitaires évoluent en fonction des informations et demandes des services de l'Etat.**

**Il sera organisé sur le Trail Des Ducs diverses mesures pour lutter contre la propagation de la covid19 :**

**1) Mesures générales :**

- Port du masque obligatoire pour bénévoles et coureurs dans les zones de regroupement
- Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires
- Vérification du pass sanitaire pour les coureurs et les bénévoles
- Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Rappel des règles nationales de mesures sanitaires par le speaker de l'évènement

**2) Inscriptions :**

- Un mail récapitulatif d'inscription sera envoyé le vendredi 19/11 afin de faciliter le retrait des dossards

**3) Retrait des dossards (cf. IX. Retrait des dossards) :**

- Aucun document papier ne sera accepté sur place (les certificats médicaux sont traités en amont de l'évènement par internet)

**4) Entrée sur le site des Longines :**

- Mise en place d'un circuit à sens unique
- Contrôle du pass sanitaire à l'entrée du site des Longines
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Mise à disposition de poubelles

**5) Toilettes :**

- Mise en place de gel hydroalcoolique à l'entrée



#### 6) **Départ des courses :**

- Le port du masque sera obligatoire dans la zone de regroupement des coureurs, pendant le briefing de courses et au moment du départ. Le masque pourra être retiré par le participant 50 mètres après le passage de la ligne de départ, une fois le peloton éclaté.

#### 7) **Ravitaillement parcours :**

- Le service est assuré par les bénévoles
- Port du masque obligatoire pour les bénévoles
- Port du masque recommandé pour les coureurs
- Mise à disposition gel hydroalcoolique
- Nombre de ravitaillement diminué. Incitation à l'autonomie des coureurs.
- Pas de verre : obligation d'avoir un écocup (cadeau coureurs remis à l'entrée du site)
- Un ravitaillement à l'arrivée sera organisé.
- Les bénévoles dédiés aux ravitaillements devront se laver régulièrement les mains au gel hydroalcoolique

#### 8) **Arrivée des courses :**

- Le port du masque sera obligatoire dans la zone de regroupement des personnes, notamment au niveau du ravitaillement.

#### 9) **Douches / massages :**

- Ces services ne sont pas assurés

## **XVII. Annulation, modification de parcours, remboursement, mauvais temps:**

L'organisateur se réserve, au regard des conditions de courses, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou circonstances exceptionnelles, le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires, de modifier l'emplacement des postes d'assistance sans préavis voire d'annuler les épreuves, pour garantir la sécurité des coureurs et de l'équipe d'organisation.

**En cas d'annulation l'organisateur s'engage à rembourser les droits d'inscriptions en gardant 2€ par coureur affectés aux financements engagés.**

## **XVIII. Assurance et responsabilité :**

Pays de Montbéliard Triathlon, en tant qu'organisme organisateur, a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours (les licenciés FFA sont couverts par l'assurance de leur licence).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification ou encore sur décision médicale ou du directeur de course.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

## **XIX. Droit à l'image :**

Les concurrents du fait de leurs engagements autorisent les organisateurs à utiliser, pour toute opération promotionnelle, ou sur le site internet du Trail Des Ducs, toute photo ou image concernant l'évènement.

## **XX. Acceptation du règlement :**

Les participants s'engagent sous leur responsabilité. De par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Version validée le 4/10/2021 en comité d'organisation.

Règlement déposé en sous-préfecture de Montbéliard le 21/09/2021.

Modifications validées le 12/10/2021 suite aux retours des services de la Préfecture du Doubs concernant les règles Covid 19.

**Règlement mis à jour le 09/11/2021 (surligné en jaune pour les modifications).**